

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_14**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Pôle en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale**  
**Service en charge : Jeunesse et Sports ; Vie Associative**

**OBJET : Convention de partenariat entre Saint Etienne Métropole et la**  
**Ville de Firminy – Passage Relais de la Flamme Olympique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L2541-12 alinéa 10, qui disposent que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant que dans le cadre du passage du relais de la Flamme Olympique dans notre Commune, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Firminy définissant les obligations respectives des deux parties, notamment aux travers de la mise à disposition des personnels requis et des installations sportives s'agissant de la Ville de Firminy et d'une contribution financière à hauteur de 23 000 € concernant Saint-Etienne Métropole.

Considérant la nécessité de définir les obligations de chacune des deux parties par la mise en place d'une convention de partenariat et afin de dynamiser le territoire autour de la pratique sportive sous toutes ses formes, de valoriser les compétences de chacun dans la limite de leurs responsabilités, capacités et moyens.

Considérant que l'objectif commun des deux parties est de créer des actions sportives permettant aux habitants mais également au grand public de découvrir ce que peut promouvoir les valeurs du sport Olympique et d'apercevoir la richesse et la diversité des équipements sportifs de notre Commune.

Considérant que les deux parties souhaitent également s'inscrire dans une démarche de Développement Durable et d'écoconception.

Vu le projet de convention tel que rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la présente convention de partenariat entre Saint Etienne Métropole et la Ville de Firminy.
- Dire que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_14**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

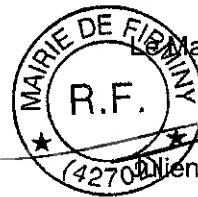
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la présente convention de partenariat entre Saint Etienne Métropole et la Ville de Firminy.
- **DIRE** que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024

La Secrétaire de séance

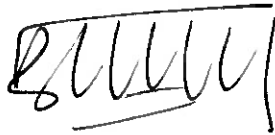
Chantal PORTAILLER



Maire,

Oliver LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19 Septembre 2024.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI





**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_14**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Convention de partenariat entre Saint Etienne Métropole et la Ville de Firminy – Passage Relais de la Flamme Olympique**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33

